

## COMMUNE DE DEGRE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - REUNION DU 10 JUILLET 2020 -

-----

DATE DE CONVOCATION : 01 juillet 2020

DATE D’AFFICHAGE : 01 juillet 2020

L’an deux mil vingt, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Paul.

Nombre de membres en exercice : 15                      Présents : 10                      Votants : 10

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs BLOT Jean-Paul, CHAMPION Patrick, LECHAT Guillaume,  
LECUREUIL Nicolas, MOISE Laurent, PICANTIN Joël, Mesdames BOUTELOUP Céline, DE MEIRE Olivia, , HUGUET Stéphanie et ORAIN Virginie formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS** : Messieurs DELHOMMEAU Denis, DENIAU Xavier, et YOUSFI Samy, Mesdames CHANDAVOINE Aurélie et DESILE Anita.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur CHAMPION Patrick

## COMPTE-RENDU

-----

Monsieur le Maire de DEGRÉ (Sarthe), déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de Degré du 10 juillet 2020.

L’ordre du jour est consacré à :

- Extinction de créances d’une administrée en difficulté financière
- Délibération des tarifs du restaurant scolaire pour l’année scolaire 2020-2021
- Délibération des tarifs de la garderie pour l’année scolaire 2020-2021
- Don au CCAS
- Décision modificative sur le budget assainissement n°2
- Suppression de la régie garderie
- Décision sur une éventuelle cession de la parcelle AB n°4
- Désignation des grands électeurs en vue des élections sénatoriales

**OBJET**

## **ADMISSION EN CREANCE ETEINTE SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'ordonnance du juge d'instance statuant en matière de traitement du surendettement des particuliers en date du 07 août 2019.

Après en avoir délibéré,

ADMET en créance éteinte ces titres de recette et autorise l'émission d'un mandat au compte 6542 « Créances éteintes » d'un montant de 154,65€.

---

### **OBJET**

#### **Tarifs du restaurant scolaire communal pour l'année scolaire 2020-2021**

Le Maire propose de nouveaux tarifs pour la rentrée 2020.

Après réflexion, les membres du conseil municipal décident qu'à compter du 01 septembre 2020, les prix des repas du restaurant scolaire seront fixés comme suit :

Repas enfant : 3.62€  
Repas adulte : 4.66€

---

### **OBJET**

#### **Tarifs de la garderie communale pour l'année scolaire 2020-2021**

Le Maire propose de nouveaux tarifs pour la rentrée 2020.

Après réflexion, les membres du conseil municipal décident qu'à compter du 01 septembre 2020, les prix de la garderie seront fixés comme suit :

- Garderie matin : 1.73 €  
- Garderie soir : 2.12 €  
- Garderie matin et soir : 3.22 €

---

### **OBJET**

#### **Don au CCAS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un administré a fait un don de 790,00€ au CCAS. Le Centre Communal d'Action Sociale a donc décidé de prendre une délibération afin d'accepter et d'affecter cette somme au compte concerné. Il convient toutefois que le Conseil Municipal prenne également une délibération rendant cette acceptation définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : ACCEPTE définitivement le don de 790,00€.

---

### **OBJET**

## Décision modificative n° 2 sur le budget assainissement

Le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de la commune étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Dépenses de fonctionnement – Chapitre 065 – Art 6542 – Créances éteintes	+160 €
Dépenses de fonctionnement – Chapitre 011 – Art 61521 – Entretien et réparation bâtiments publics	-160 €

---

### OBJET

#### **SUPPRESSION DE LA RÉGIE GARDERIE**

Le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que, considérant la complexité dans le suivi des paiements et le risque de fraudes auxquels ce système est exposé, il est recommandé de clôturer la régie de recettes pour la garderie.

Dans le cadre des contrôles annuels de la DGFIP, il s'avère que la régie de recettes doit cesser de fonctionner en envisageant de la supprimer.

Vu la délibération du 22 Juillet 2003 autorisant la création de la régie de recettes cantine ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 11 Août 2003;

Vu le nombre insuffisant de repas dits exceptionnels pour maintenir la régie ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✓ **DECIDE** la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes provenant des repas cantine et ce, à compter de la date de la présente délibération.
- ✓ **DEMANDE** au Maire de prendre un arrêté mettant fin aux fonctions de régisseurs de recettes pour le régisseur titulaire ainsi que pour son mandataire.

---

### OBJET

#### **Décision quant à une éventuelle cession du terrain de l'ancien atelier municipal**

Monsieur le Maire rappelle qu'un riverain de l'ancien atelier communal situé en parcelle AB n°4 et démoli en mars dernier a demandé à acquérir cette parcelle. Cependant, l'équipe municipale projette d'aménager l'espace en question de manière encore non définie.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la cession ou non du terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de conserver la parcelle AB n°4 et en refuse donc la cession à un riverain. Un courrier sera envoyé au demandeur afin de l'informer de cette décision.

---

### OBJET

#### **Désignation des grands électeurs pour les élections sénatoriales**

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que le collège sénatorial est convoqué le 27 septembre 2020 pour procéder à l'élection des sénateurs du département de la Sarthe.

Le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 impose aux conseils municipaux la date du 10 juillet pour se réunir et désigner leurs grands électeurs.

Les communes de moins de 9000 habitants et comptant 15 conseillers municipaux doivent désigner en leur sein 3 délégués ainsi que 3 suppléants.

A l'issue du vote, sont désignés membres du collège des grands électeurs :

- Monsieur BLOT Jean-Paul, suppléé par Mme DE MEIRE Olivia
- Monsieur PICANTIN Joël, suppléé par M. MOISE Laurent
- Monsieur CHAMPION Patrick, suppléé par Mme BOUTELOUP Céline.